

Toulouse, le 28 février 2005

LES AMIS DES ARCHIVES

de la Haute-Garonne



LETTRE DES AMIS n° 211

ISSN 0299-8890

11-14, bd Griffoul-Dorval 31400 TOULOUSE
Tél. le mercredi après-midi : 05.62.26.85.72
Site Internet de l'association : www.2a31.net

Tél. Archives départementales : 05.34.31.19.70
Fax : 05.34.31.19.71
Site Internet : www.archives.cg31.fr
E-mail : archives@cg31.fr

SOMMAIRE

Éditorial	1
Marc Miguet nous a quittés	2
Cours de paléographie	3
Conférences et visites	4
Informations générales	5
Informations-expositions-conférences d'associations amies	5
Avis de recherche	6
Travaux de nos adhérents	7
Nouveaux membres	13
Paléographie	14
Chronique des Archives départementales	16

ÉDITORIAL

Chers Amis,

Cette lettre se voudrait un hommage à Marc Miguet. Il nous a si brusquement quittés.

Le samedi 22 janvier, je le remerciais au nom de vous tous pour ses 23 ans de présence dans l'association, pour son dévouement comme secrétaire général et membre du conseil d'administration. Il souriait, il était heureux parmi nous, accompagné de sa femme et de sa fille. Je leur redis notre amitié et je vous invite à relire ses nombreux articles et ses livres : vous en trouverez l'intégralité à notre permanence.

Dans le même esprit, continuons nos activités.

Le mois de mars sera marqué par la conférence et la sortie sur les pénitents bleus, blancs, noirs et gris, par mesdames Suau et Andrieu et le mois d'avril par la remise du prix « Défense du Patrimoine-Archives » au SIVOM de Saint-Lys ; nous serons accueillis par les municipalités avec visites et exposition d'archives.

J'espère que vous y viendrez très nombreux.

Geneviève Moulin-Fossey

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

MARC MIGUET NOUS A QUITTÉS

Samedi 29 janvier dernier, nombreux étaient ceux qui étaient venus dire un dernier adieu à notre ami Marc Miguet qui venait de nous quitter.

Ancien instituteur, devenu professeur de collège, Marc Miguet était très attaché au quartier des Minimes où il avait passé toute son enfance et sa jeunesse, et qu'il n'avait jamais quitté.

Se dépensant sans compter, il participait activement à la vie associative du quartier. Toujours disponible, sa générosité et son engagement étaient reconnus de tous.

Il fut à l'origine du premier *Comité de quartier* de Toulouse, celui des Minimes, luttant sans relâche pour défendre l'environnement et la qualité de la vie. Grâce à ses interventions, il réussit notamment à empêcher l'installation, au cœur même du quartier, de plusieurs usines polluantes. Devenu par la suite président de l'*Union des Comités de quartiers de Toulouse*, il intervint inlassablement auprès des pouvoirs publics – Mairie, Conseil général, Conseil régional – pour défendre les intérêts de tous.

Passionné par l'histoire, il fréquentait assidûment aussi bien les Archives départementales que les Archives municipales de Toulouse, à la recherche d'informations concernant l'histoire du quartier des Minimes. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, dès la création de notre association, en 1982, il se porta volontaire pour faire partie du Conseil d'administration. Devenu secrétaire général des *Amis*, il occupa cette fonction pendant de longues années.

Ses recherches historiques lui avaient permis d'écrire quatre ouvrages dans la collection *Mémoires des pays d'oc*, édités par les *Amis des archives*, qui apportent des informations précieuses sur l'histoire du quartier des Minimes :

- *Les fourches patibulaires de la Salade et la justice à Toulouse, au XVIII^e siècle.*
- *Le chemin de fer de ceinture de Toulouse. Projet, fin du XIX^e siècle.*
- *Les Minimes. L'ordre religieux et son église à Toulouse, du XVI^e siècle à la Révolution.*
- *Les Minimes, un quartier de Toulouse. Pages d'histoire, jadis et naguère.*

Il était par ailleurs l'auteur de nombreux articles parus dans *La lettre des amis* et de nombreux textes historiques publiés dans la collection *Petites bibliothèques*.

La fin de sa vie avait été marquée par un deuil particulièrement cruel, la perte de sa fille aînée, qui l'avait beaucoup affecté. Samedi 22 janvier dernier, une petite cérémonie avait été organisée aux Archives départementales au cours de laquelle Marc Miguet avait été remercié par les *Amis* pour son activité au sein de notre association. Ce fut pour nous l'occasion de le rencontrer une dernière fois. Deux jours plus tard, il nous quittait.

À son épouse Jacqueline, à ses enfants et petits-enfants, les *Amis des archives de la Haute-Garonne* adressent avec leurs bien sincères condoléances, l'expression de toute leur amicale sympathie.

Gilbert Floutard et Louis Latour

Bibliographie

Articles et ouvrages de Marc Miguet publiés par Les Amis des archives de la Haute-Garonne

Petites Bibliothèques :

- n° 14 : *Un jeu toulousain au XVIII^e siècle : la Campe.*
- n° 27 : *Le Férétra des Minimes au XVIII^e siècle.*
- n° 32 : *Un exemple toulousain de défense de l'environnement urbain au XVIII^e siècle.*
- n° 116 : *Les Cocus : un quartier de Toulouse.*

Articles :

- Participation au travail collectif : *Paysage, habitat, société*, 1987.
- *Champignons au XVIII^e siècle* dans « Lettre aux amis » n° 78, 1990.
- *Des processions à Saint-Roch des Minimes* dans « Mélanges historiques midi-pyrénéens ; 10^e anniversaire ; 1982-1992 ».
- [Le Canal du Midi] *Anecdotes racontées par Marc Miguet.*
Article paru dans la Petite Bibliothèque n° 141.

Livres :

- *Les fourches patibulaires de la Salade ; la justice au XVIII^e siècle*, 1987.
- *Le chemin de fer de ceinture de Toulouse ; projet fin XIX^e siècle*, 1993.
- *Les Minimes. L'ordre religieux et son église à Toulouse du XVI^e siècle à la Révolution.* 1999.
[un enregistrement du texte intégral de cet ouvrage a été réalisé ultérieurement pour la Bibliothèque sonore des *Donneurs de voix*].
- *Les Minimes. Un quartier de Toulouse. Pages d'histoire, jadis et naguère.* 2003.

COURS DE PALÉOGRAPHIE

1) Aux Archives départementales par Mme Sophie Malavieille (XVI^e au XVIII^e siècle) :
De 17 h 30 à 19 h, les mardis 15 mars et 19 avril 2005.
A l'antenne de Saint-Gaudens, par Jean Le Pottier de 14 h à 16 h, les mercredis 2 mars, 6 avril, 4 mai, 25 mai, 22 juin 2005.

2) Aux Archives municipales par M. François Bordes (XVI^e au XVIII^e siècle) :
De 14 h à 15 h pour les débutants et de 15 h à 16 h pour les confirmés, le jeudi 10 mars 2005
(les dates suivantes ne sont pas encore définies au moment de l'impression de cette lettre).

3) Aux Archives départementales par Mme Geneviève Douillard :
De 17 h 30 à 19 h, cours de paléographie médiévale (XIII^e et XIV^e siècle) les jeudis 7 avril et
19 mai 2005.

4) Les prochaines conférences d'**initiation à la recherche** auront lieu les samedis de 10 h
à 12 h dans la salle de lecture des Archives départementales par M. Jean Le Pottier sur les
thèmes suivants :

- 19 mars 2005 : sources foncières des parcelles de Toulouse ; bases de données
urbanistes ; attention ! cette conférence sera assurée par François Bordes et aura
exceptionnellement lieu aux Archives municipales.

- 21 mai 2005 : l'enregistrement et les hypothèques.

CONFÉRENCES ET VISITES

1) Le samedi 5 mars 2005 à 10 heures, dans la salle de lecture des Archives
départementales : conférence sur les confréries des Pénitents à Toulouse par mesdames
Bernadette Suau et Nicole Andrieu.

Cette conférence sera suivie le samedi 12 mars d'une visite commentée de l'église St-
Jérôme et de la chapelle St-Jean Baptiste : rendez-vous à 10 heures, à l'entrée de l'église St-
Jérôme, 2 rue du Lieutenant-Colonel Pélissier.

2) Le samedi 16 avril 2005 le prix « Défense du Patrimoine-Archives » sera remis par
notre association au SIVOM du canton de Saint-Lys représenté par monsieur Michel Jouanen.

A cette occasion, les amis qui le désirent peuvent participer à cette journée dont voici le
programme :

10 h : FONTENILLES

Visite commentée par Monsieur Robert Iglésias de l'église (monument classé à
l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques) et de la forge (démonstration par
l'association Lou Foc).

11 h 45 : Apéritif offert par la mairie de Fontenilles (Maison des Loisirs)

Déjeuner pris en commun (à la charge de chaque participant)

14 h : SAINT-LYS

Découverte commentée par Monsieur Roland Cros de la place centrale de la bastide : la
halle (inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques) et l'Hôtel de ville.

16 h : FONSORBES (Médiathèque, place du Trépadé)

➤ Visite du local à archives

➤ Exposition d'archives (XVI^e-XX^e siècles) : panorama de la diversité et de la
richesse des archives conservées dans les 11 communes du canton.

17 h 30 : FONSORBES (Salle d'exposition de la Maison de la culture, place du
Trépadé)

- Remise du prix
- Verre de l'amitié offert par le SIVOM du canton de Saint-Lys.

Modalités d'inscription pour participer à cette journée :

Chaque participant se rendra sur place avec son véhicule (point de rendez-vous devant l'église de Fontenilles **avant 10 h**).

Les personnes intéressées doivent s'inscrire en nous renvoyant **le bulletin d'inscription joint à cette lettre, accompagné du chèque correspondant, avant le 15 mars**. Les participants sont invités à nous indiquer s'ils ont des places disponibles dans leurs véhicules. De cette façon, si un ami ne peut pas se rendre par ses propres moyens à Fontenilles, qu'il nous le fasse savoir et nous essaierons de lui trouver une place.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Madame Arlette Homs-Chabbert nous informe que le musée Patrimoine et Traditions de Montferrier est transféré au palais épiscopal de Mirepoix ; renseignements au 05 63 59 96 89.

INFORMATIONS-EXPOSITIONS-CONFÉRENCES D'ASSOCIATIONS AMIES

Nous vous présentons les conférences ou les expositions à venir portées à notre connaissance.

Musée Saint-Raymond :

Dans la salle du sénéchal 17 rue de Rémusat à 17 h 30 :

- jeudi 31 mars 2005 : « César, avec nous ! Les irréductibles Gaulois d'Alésia-Chaux » par Danielle Porte, docteur d'État ès lettres – Paris-IV Sorbonne.
- jeudi 14 avril 2005 : « Les Allobroges, grand peuple de la Gaule du Sud » par Jean-Pascal Jospin, conservateur au musée dauphinois (Grenoble) et du pôle archéologique de Paladru.

Au musée de 14 h 30 à 16 h (inscription obligatoire au 05 61 22 31 44) :

- samedi 5 mars 2005 : « Le commerce dans l'Antiquité » par Pascal Capus, assistant de conservation du patrimoine.
- samedi 19 mars 2005 : « Le costume, de l'âge du Fer aux Wisigoths » par Pascal Capus, assistant de conservation du patrimoine.
- samedi 9 avril 2005 : « L'hygiène dans l'Antiquité » par Pascal Capus, assistant de conservation du patrimoine.

Société toulousaine d'études médiévales :

Conférences à la salle du sénéchal 17 rue de Rémusat :

- jeudi 3 mars 2005 à 20 h 30 : « Le chant grégorien au cours des siècles » par Jean Blanc, attaché de conservation du patrimoine.

- jeudi 7 avril à 18 h : « Le rayonnement culturel et gastronomique des grands monastères » par Chantal Vinyolas, conférencière spécialisée en ethnographie euro-méditerranéenne.

Musée des Augustins :

Jusqu'au 9 mai 2005 : exposition « Le Nord en lumières ».

Ensemble conventuel des Jacobins :

Jusqu'au 29 mars 2005 : exposition « Inde : bijoux en or ».

Fédération Historique de Midi-Pyrénées :

Le 56^e congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées se tiendra à la chambre de commerce de Tarbes les 17, 18 et 19 juin 2005 avec pour thème : « Cultures et solidarités dans les Pyrénées centrales et occidentales ».

F.H.M.P. : Tél : 05 34 31 19 70.

AVIS DE RECHERCHE

• *AVIS DE RECHERCHE n° 239 :*

Un de nos adhérents nous a fait parvenir la transcription suivante d'un document trouvé à l'occasion de recherches aux ADHG (Cote 45 J 14).

Ce document concerne quelques métiers "para-médicaux".

On ne connaît pas la raison de cette enquête, mais le rédacteur de la note semble s'inquiéter de l'esprit de corporation qui pourrait exister chez les barbiers, chirurgiens, etc.

Un ami pourrait-il nous renseigner sur le métier de "bailleur" dans ce contexte particulier de professions de santé ?

« A Lavernose, le 28 Février 1737

*Monseigneur le Contrôleur Général, Messieurs,
Souhaitant de sçavoir exactement le nombre des Chirurgiens, Barbiers, Perruquiers,
Baigneurs, Etuvistes, Bailleurs, Renoueurs, c'est-à-dire, qui remettent les
Os cassez, ou disloquez, Lithotomistes, c'est-à-dire, qui font l'Opération de la
Pierre, Experts pour les Dents, Sages-Femmes ou Accoucheuses, je vous prie
d'informer le Porteur de la Présente des Personnes qui font quelques-unes de ces
Professions dans votre Communauté, afin que m'en rapportant un Etat certain, je
puisse envoyer le mien à M. l'Intendant, qui me le demande.
Si la même Personne fait plusieurs de ces Professions, il faudra le spécifier, s'il vous plaît.
Je suis très parfaitement, MESSIEURS, votre dévoué et très obéissant Serviteur.*

Signé: Bugat »

En annotation manuscrite:

*« vous donnerez 6 sols au porteur et
vous marquerez si vos chirurgiens font corps entre eux ».*

TRAVAUX DE NOS ADHÉRENTS

1) Madame Simone Carrié nous a fait parvenir la photocopie d'un texte écrit en 1838 par son trisaïeul Jean-Marie Masson, instituteur à Montgiscard ; nous le reproduisons en respectant l'orthographe et la forme d'origine :

M M,

Appelé par les honorables suffrages de mes collègues aux fonctions de vice président du canton de Montgiscard, je viens pour me conformer aux dispositions de l'article 14 du règlement de l'association des instituteurs de l'arrondissement, vous faire un rapport de nos travaux depuis l'origine de nos réunions jusqu'à ce jour. Ce rapport succinct et rapide vous fera sentir je l'espère tous les avantages que nous avons tous retirés de cette communauté de travaux. J'ose assurer que les résultats que nous en avons obtenus auront été utiles aux élèves qui nous sont confiés. Pussions-nous M M en redoublant encore d'efforts, acquérir de nouveaux droits à l'estime de nos supérieurs et à la reconnaissance du pays. Je réclamerai de vous M M toute votre indulgence pour ce faible essai. Vous ne la refuserez pas, je pense, à celui qui a dû à l'estime de ses collègues plutôt qu'à son propre mérite, l'honneur d'être leur organe aujourd'hui.

Afin de mettre plus d'ordre dans ce rapport, je le diviserai en quatre parties ; dans la première partie je parlerai des travaux de l'association ; dans la deuxième des améliorations apportées à l'enseignement et des résultats obtenus depuis la formation de nos institutions ; dans la troisième des moyens de perfectionnement qu'il serait bon d'adopter encore et dans la quatrième enfin des besoins des écoles et des instituteurs.

Première partie Des travaux de l'association

L'état d'abandon dans lequel se trouvait l'instruction primaire avant la loi du 28 juin 1833 provenait de ce que les instituteurs n'ayant point d'existence assurée, ne cherchaient à s'établir que dans les com^{es} qui pourraient leur offrir quelque avantage. Dès lors la plupart des com^{es} se trouvaient dépourvues d'instituteurs. Cette sage loi en forçant chaque localité à s'imposer un traitement pour l'instituteur, leur a créé une existence nouvelle. La formation de l'Ecole normale a donné en échange aux communes cette assurance que les instituteurs qui étaient formés dans leur sein, leur offriraient toutes les garanties désirables de science et de moralité. Avant ces heureuses institutions, la plupart des maîtres exerçaient sans goût et sans méthode, isolés les uns des autres, ne suivant que l'aveugle routine ; sans se communiquer leur mode d'enseigner, il était bien difficile de pouvoir arriver à un perfectionnement si désirable. Tel était l'état déplorable de l'enseignement primaire lorsque dans quelques villes du nord de la France, l'on vit se former des associations d'instituteurs dont le but était de se voir, de se prêter un mutuel appui, et en se familiarisant avec les nouvelles méthodes, d'étendre le cercle de leurs lumières. A peine ces associations furent-elles connues de nous que nous résolûmes d'en former une qui tendrait au même but. Un appel fut fait aux institut^{rs} de l'arrond^t par M M le Directeur et le sous Directeur de l'école normale de Toulouse : dix instituteurs répondirent à cet appel et furent immédiatement constitués en association. Ces M M voulurent bien se rendre à Montgiscard pour en poser eux-mêmes les bases. Notre association, et nous pouvons le dire avec orgueil, est la première qui se soit formée dans le département de la Haute-Garonne. Elle a travaillé avec beaucoup de zèle et d'activité dans ces réunions qui avaient lieu deux fois par mois, chaque branche d'instruction professée par l'un des instituteurs était soigneusement écoutée et analysée par chacun de ses collègues. Plus tard et pour exciter chez tous les élèves cette émulation si désirable, il fut décidé que l'association se rendrait en corps une fois par an

chez chaque instituteur, afin de faire subir à ses élèves un examen général sur toutes les matières qu'il leur enseignait. Notre association rendue ainsi voyageuse, n'a pas peu contribué à hâter les progrès de chaque enfant, à stimuler son zèle ainsi que celui du maître. Ces examens auxquels assistaient les membres du comité local ont eu les résultats les plus satisfaisants.

Instruit du bien qu'il résultait de cette réunion d'inst^{ts}, Monsieur le sous préfet dont tout l'arrond^t se plaît à reconnaître la grande sollicitude qui l'anime pour le bien de ses administrés, voulut que les bienfaits qui résultaient de nos réunions, s'étendissent à toutes les communes de son arrondissement. Il ordonna en conséquence que tous les instit^{ts} de son ressort fissent partie de cette association. Ils furent donc tous convoqués et formés en trois sections : chacune d'elles élut autant de vices-présidents qu'il y avait de cantons appelés à les former. M^r le S^s P., assisté de M M les membres du comité supérieur, voulut bien poser les nouvelles bases de cette institution ; chaque section les adopta, et dès lors on se mit de nouveau à l'ouvrage. Dans ces conférences périodiques ont été développées toutes les parties de l'enseignement et chacun de nous a pu s'instruire et s'éclairer sur les diverses améliorations que nous avons introduites dans nos écoles ; tout nous fait espérer que nous arriverons bientôt à des résultats heureux.

2^{me} partie

Sur les améliorations apportées à l'enseignement et sur les résultats obtenus depuis la formation actuelle de notre association.

La plupart des instituteurs du canton de Montg^d n'avait avant la formation de nos réunions que des données très imparfaites sur la manière d'enseigner ; chacun enseignait à sa guise, sans nul principe, la plupart du temps sans se rendre compte de ce qu'il faisait ; lire, écrire et compter était tout son savoir, aussi ne pouvait-il donner d'autres leçons à ses élèves, suivant en outre les anciennes méthodes qui presque toutes étaient vicieuses ; aussi fallait-il à un élève six à sept ans de travail pour être passable dans ces trois branches d'instruction seulement. Mais aujourd'hui, les institut^{ts} en étendant leurs connaissances, ont pu faire participer leurs élèves aux bienfaits d'une instruction plus vaste et plus variée. Aux parties que l'on enseignait déjà, ont été jointes la grammaire, la géographie, le dessin, l'histoire et l'arpentage. Tous les élèves, grâce à la persévérance de leurs maîtres et à l'efficacité des bonnes méthodes qui ont été introduites, peuvent répondre d'une manière assez satisfaisante aux questions qui leur sont adressées. On peut aussi attribuer le bien qu'il en résulte à l'heureuse innovation de nos réunions. Les institut^{ts} doivent à leur établissement d'être sortis de l'isolement dans lequel ils vivaient. En frayant ensemble, ils parviennent à s'estimer, se communiquent leurs idées, travaillent de concert à accroître leurs lumières d'une manière précise et uniforme. En se familiarisant avec les meilleures méthodes et les nouveaux procédés, ils peuvent en faire l'heureuse application dans leurs écoles. Si en participant à ces réunions, les institut^{ts} ont obtenu de bons résultats, ils ne doivent pas se dissimuler qu'il faut de leur part beaucoup de zèle et de persévérance, soit pour ne pas oublier ce qu'ils ont appris, soit pour acquérir des connaissances plus étendues.

Troisième partie

Sur les moyens de perfectionnement qu'il serait bon d'adopter encore

Si je vous ai entretenu M M du bien qu'ont produit nos conférences et des heureux résultats déjà obtenus par nous, si tous les instituteurs connaissent aujourd'hui toute l'importance de leur mission et s'efforcent de la remplir avec zèle et dignité, nul doute que le canton de Montgiscard participerait d'une manière plus efficace aux avantages que ces réunions offrent, si l'on accordait aux institut^{ts} de ce canton, qui sont au nombre de quatorze, de former une quatrième section dont le siège serait au chef lieu de canton. La plupart des membres qui composent la première section sont éloignés du lieu où se tiennent les réunions de

4 à 5 lieues, il faudrait une journée entière à plusieurs pour se rendre à la réunion et rentrer dans leurs foyers et je n'exagère pas en disant que plusieurs, s'ils veulent se conformer à nos statuts, doivent faire 8 à 10 lieues de chemin dans une journée, puisque le lendemain, ils doivent être rendus à leur poste pour faire leur classe. Si un grand nombre d'absences ont été constatées dans les procès-verbaux, il ne faut l'attribuer qu'à leur éloignement et non à leur défaut de zèle. Si l'on obtenait que la section de Montgiscard se réunit au chef lieu, chacun de nous pourrait se rendre régulièrement aux réunions, s'y trouver à l'heure indiquée (8 heures) afin de pouvoir se mettre à l'ouvrage immédiatement, puisque les plus éloignés du siège de la réunion n'auraient que deux heures de chemin à faire pour s'y rendre. A 8 h chaque institut^f présenterait les différentes copies de son travail aux divers professeurs qui les liraient en leur présence et si ces derniers y trouvaient des irrégularités, ils devraient les leur faire corriger, mais avec douceur et bonté. Cela fait, le président désignerait un membre qui ferait la lecture à haute voix des passages les plus saillants des journaux de l'instruction primaire ; il serait permis à chaque membre de faire les observations qu'il croirait nécessaires et qui seraient consignées dans le procès-verbal ; de neuf heures à midi, les trois professeurs qui auraient été désignés à la dernière séance, feraient alternativement leur leçon, ayant toujours le soin d'accompagner leur théorie de plusieurs démonstrations ; ils questionneraient aussi chaque instituteur afin de s'assurer s'ils ont été bien compris. A midi, le président désignerait les trois professeurs et les branches d'instruction à professer à la séance prochaine. Chaque institut^f pourrait par ce moyen aller dîner chez lui, ce qu'il est impossible de faire dans nos réunions car plusieurs d'entre nous ont été contraints, soit à cause de l'éloignement, soit à cause du mauvais temps survenu, de coucher au lieu où se tenait la réunion ; il y aurait alors pour chacun de nous économie de temps et d'argent. Il serait en outre à désirer que M M les membres faisant partie des comités locaux fussent astreints à une surveillance plus régulière des écoles ; leur présence ne pourrait qu'être utile à l'instituteur et aux élèves en les encourageant par leur présence ou en les aidant de leurs lumières.

Quatrième partie

Besoins des écoles et des instituteurs

Besoins des écoles

Tous les instituteurs du canton de Montgiscard, celui de Basiège excepté, désireraient que les communes leur fournissent le mobilier nécessaire, j'oserai même dire indispensable, à toute école, car il est fort difficile, pour ne pas dire presque impossible, de faire usage du mode actuel d'enseignement sans un mobilier approprié à cet effet, car la plupart de nous en manquent absolument. Il serait en outre [à] désirer que les com^{nes} pussent trouver le moyen de fournir aux élèves indigens les plumes, papier, encre et les livres qui leur sont nécessaires, et que leur pauvreté ne leur permet pas de se procurer.

Besoins des instituteurs

L'instituteur communal est trop peu rétribué, aussi plusieurs d'entre nous trouve-t-ils dans un état manuel un adoucissement à leur infortune. Malgré les intentions bienveillantes de la loi du 28 juin 1833, nous nous trouvons tous dans une position beaucoup plus restreinte qu'auparavant, car à peine trouvons-nous dans nos faibles émolumens de quoi subvenir à nos premiers besoins et à ceux de nos familles ; auparavant, la rétribution mensuelle des élèves payants était beaucoup plus élevée ; il serait donc à désirer que le minimum du traitement annuel de l'instituteur communal fut porté à 300 francs, et que les comités supérieurs d'arrondissement fussent appelés à fixer tous les ans, pour chaque commune de leur ressort, le taux de la rétribution mensuelle des élèves payants et le nombre d'élèves gratuits que doit

recevoir l'institut. Dans beaucoup de communes, les conseillers municipaux, abusant pour ainsi dire de leurs droits, ont encombré les écoles de ces élèves ; il en est dans le nombre qui payaient et que l'on a admis gratuitement, de là un tort notable pour les instituteurs ; en agissant de cette manière, le sort des instituteurs sera moins précaire, ils pourront se créer une aisance pour leur vieux jours, et le fruit de leurs labeurs ne sera point perdu, car le revenu de cinq à six cents francs provenant de la modique retenue annuelle qu'on leur fait subir ne pourra les faire vivre au moment où ils seront le plus dans le besoin.

Je finirai, M M, ce rapport en émettant le vœux que le gouvernement fasse à nos écoles le don de livres destinés à propager les saines doctrines et les bons enseignements.

Le vice Président du canton de Montgiscard
Masson

2) Monsieur Gilbert Floutard nous a fait parvenir l'article suivant :

Le vignoble unionais : importance et déclin

De tout temps, la vigne a occupé une place de choix sur le territoire de la commune de l'Union¹. De nombreux documents du Moyen Age, parfois fort anciens, sont là pour en témoigner. Il s'agit, tout d'abord, d'un certain nombre d'actes figurant dans le Cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse, déposé aux Archives départementales de la Haute-Garonne². Grâce à eux, nous apprenons qu'au mois de septembre 1139, un certain Bernart Marti et son épouse Guilhelma ont vendu à un nommé Bernart de Rabat une vigne d'un arpent sise à la fontaine de Montmazalger (Saint-Caprais).

Quelques années plus tard, en février 1165, un autre acte, extrait du même Cartulaire, nous indique que l'abbé Uc de Saint-Sernin a donné à un certain Arnaut Ros les trois quarts d'un arpent de vigne, situé dans le même terroir. L'année suivante, en mars 1166, c'est un nommé Pons Astre qui avendu au même abbé Uc et aux chanoines de Saint-Sernin les droits qu'il possède avec sa soeur Séberine sur les dîmes des mailhols³, situés entre le clos de Belsolel (Belbèze) et le clos Redon (Montredon).

Quelques siècles plus tard, en 1550, le "livre d'estimes" de Lacournaudric que nous avons présenté voici quelques temps⁴ ne fait que confirmer l'importance du vignoble sur le territoire de la communauté. La vigne est cultivée partout, aussi bien dans les grands domaines appartenant aux notables toulousains que dans les biens-fonds plus modestes exploités par des brassiers. Si l'on pouvait en douter, la présence d'un certain nombre de micro-toponymes (noms de lieux) cités dans le document évoquant la présence de vignes tels que "Al Vinhé", la "Vinhasse", le "Mailhol", la "Mailholasse", le "Plantier⁵ blanc" sont là pour le prouver.

Bien que nous ne possédions aucune information concernant Belbèze (le "livre d'estimes" ayant disparu), tout porte à croire que le vignoble dans cette communauté était aussi important, sinon plus, qu'à Lacournaudric. Tout permet de le supposer.

En effet, si la vigne n'avait pas occupé une place privilégiée à Belbèze, les seigneurs du lieu n'auraient pas pris autant de soin à proclamer, tous les ans, sans exception, le ban des

¹ Les historiens pensent que ce sont les Romains qui, en s'installant dans le Midi toulousain vers 118 avant J.-C., ont introduit la culture de la vigne dans notre région.

² Le Cartulaire de Saint-Sernin regroupe un ensemble d'actes du IX^e siècle à la fin du XII^e siècle, relatifs aux possessions des chanoines de Saint-Sernin de Toulouse. Les chanoines de Saint-Sernin possédaient sur le territoire de Belbèze le domaine de Montmazalger, appelé aussi de Saint-Caprais en raison de l'existence d'une église dédiée à Saint-Caprais.

³ Les « mailhols » ou « mayols » sont de jeunes vignes.

⁴ Consulter l'Unionais n° 65 du mois de février 2002.

⁵ Plantier est synonyme de mailhol. Un plantier est une jeune vigne.

vendanges. Par ailleurs, nous avons retrouvé, par hasard dans le fonds des archives ecclésiastiques, les dîmes perçues par l'église sur le vin dans les deux communautés. Il apparaît que la part de vin prélevée à Belbèze est plus importante qu'à Lacournaudric⁶, ce qui semble prouver que la quantité de vin recueillie à Belbèze est supérieure à celle qui est récoltée à Lacournaudric.

Mais, que devient le vin produit, qui, apparemment, en année normale, semble largement dépasser les besoins des habitants des deux communautés ? Si une faible quantité de la production est consommée sur place, une bonne partie de la récolte est livrée au domicile des propriétaires forains (notables, commerçants, artisans, aubergistes, etc.) habitant pour la plupart à Toulouse. Quant au surplus de la production, il est vendu aux négociants toulousains, soit en barriques de 60 pégas (190 litres), soit en pipes de 380 litres, soit en pièces de 316 litres.

Le vin est revendu au détail par les marchands de vin aux particuliers à la péga (3,16 l) et dans les cabarets ou les auberges, il est servi aux clients à l'uchau (0,39 l) ou au demi uchau.

Tandis qu'avec la Révolution disparaissent les mesures en usage dans les provinces, notamment celles de Toulouse utilisées à l'Union, qui sont remplacées par les unités du système métrique, sous le premier Empire, le cadastre napoléonien établi dans chaque commune permet enfin d'avoir, pour la première fois, une idée précise de l'importance de la culture de la vigne.

Ainsi, nous découvrons que le vignoble unionais au début du XIX^e siècle occupe 176 ha, ce qui représente 13,6 % de la superficie de la commune, ce qui est particulièrement remarquable.

Tout au long du XIX^e siècle, la superficie consacrée à la culture de la vigne va peu évoluer jusqu'à ce qu'intervienne un fléau redoutable, inconnu jusque-là : le phylloxéra. Apparu dès 1863 dans le Gard, il s'est répandu progressivement dans tout le Midi de la France, provoquant des ravages irréparables dans le vignoble méridional. Beaucoup de vignes ont dû être abandonnées dans la mesure où il n'existe aucun traitement efficace pour lutter contre la maladie. En 1881, le phylloxéra fait son apparition en Haute-Garonne. Inquiet de sa progression rapide et inéluctable, le Maire de l'Union, Joseph Paget, propose au conseil municipal de voter une subvention de 40 francs par an, renouvelable pendant trois ans à "l'Association syndicale contre le phylloxéra" qui vient d'être créée, car dit-il, "*il importe d'entreprendre sans retard l'oeuvre de préservation de cet ennemi de la fortune publique*".

Finalement, malgré toutes les mesures de protection prises par les autorités compétentes, le phylloxéra progresse inexorablement partout. Il apparaît à l'Union à partir des années 1887-88, détruisant progressivement l'ensemble du vignoble. Pour lutter contre ce fléau, un seul moyen s'impose : arracher les vignes et les replanter en utilisant des porte-greffes américains résistants à la maladie, ce qui exige des capitaux relativement importants et nécessite des efforts considérables. Aussi, beaucoup de vignes sont-elles abandonnées ; seules, une minorité d'entre elles sont reconstituées. En l'espace de quelques années, on assiste dans la commune à une chute spectaculaire des superficies consacrées à la vigne. En 1914, à l'Union, le vignoble ne représente plus que 14 ha, soit à peine 2,1 % de l'espace agricole utile⁷.

L'étendue du vignoble va se maintenir à l'Union tant bien que mal jusqu'à l'orée des années 1960 où l'urbanisation va peu à peu dévorer l'espace agricole, au point que la vigne va progressivement tendre à disparaître.

Aujourd'hui, alors que sont finies, bien finies les vendanges d'antan, il n'était pas inutile, je crois, d'évoquer cet aspect mal connu du passé de cette commune.

⁶ Belbèze fournit en « année commune » (lorsque la récolte n'a pas eu à souffrir de mauvaises conditions atmosphériques) 700 pégas de vin (22,176 hl) au titre de la dîme ; Lacournaudric, 400 pégas seulement (12,68 hl).

⁷ D'après la statistique agricole de 1914, l'espace agricole utile représente à l'Union 662 ha.

Sources :

Archives départementales de la Haute-Garonne : 101 H₁ (actes 54 – 108 et 150) ; 1G 591 ; M 299 ; 3P 8685.

Archives de l'Union : D₄ et D₁₀.

3) Monsieur Daniel Rigaud nous a fait parvenir l'article suivant :

Pour rester dans le domaine du vin, lisons un acte de vente⁸ passé chez M^e Gaspard Taverne, notaire de Cornebarrieu :

« Vante de vin

L'an mil six cens trante six et le sexiesme jour du moys d'octobre, avant midy, au lieu de Cornebarrieu et dans ma boutique, régnant très crestien prince Louys etc., par devant moy notaire royal, présantz les tesmoingz bas nommés, constitué en personne Dam^{lle} Françoise de La Laurette, femme à M^r Carrier, recepveur au tailhes, laquelle de gred a faict vante de neufz pipes de vin à M^r Pierre Gault, marchand de Carcassonne présant et acceptant, estant encore dans la cube vinaire au tinal⁹ de ladite damoiselle despandant de sa metterie qu'elle a sitze au lieu de Mondonville, par ledit sieur Dugault goûté et tenu pour agréable, que ladite Dam^{lle} a promis luy fere remettre dans les barriques de mesure de Tholose et se pour et moyenant le pris et somme de setze livres pipe, revenant à la somme de cent quarante quatre livres, que ladite Dam^{lle} de La Laurette confesse avoir heu et réallement receu dudit sieur Dugault environ huit jours sont passés, en réalles d'Espagne et autre monoye, dont elle se comptampte et promet, moyenant ladite somme de cent quarante quatre livres, fere et deslivrer lesdites neuf pipes vin audit sieur, qu'il ira prandre sur le lieu dans huit jours et autre jour plus proche de sa comoditté, soubz obligation de ses biens et par esprès, ledict vin qu'elle tient au nom depraicaire jusques à son efectuelle quantité, qu'elle somect à toute rigueur de justice ; ansin l'a promis et juré ; présantz Martin Rieumes signé et Guilhem Causat habitant de Cornebarrieu, Anthoine Estelle habitant de Mondonville qui ne scaict escripre. »

Cet acte est intéressant car il apporte la preuve que dans la première moitié du XVII^e siècle, un négociant en vin domicilié à Carcassonne n'hésitait pas à venir faire ses achats dans le village de Mondonville, au nord de Toulouse, ce qui représente une distance non négligeable pour l'époque.

Cela peut surprendre aujourd'hui, époque où la vigne n'existe quasiment plus en Haute-Garonne (à l'exception de la zone d'appellation d'origine contrôlée du Frontonnais à l'extrême nord du département et éventuellement de deux autres domaines en dehors de ce secteur) et où les quelques vestiges qui subsistent encore ici et là ne brillent pas vraiment par la qualité de leur production.

Ce négociant achète neuf pipes¹⁰ soit un prix d'achat d'environ 10 deniers le litre¹¹, prix auquel il devra ajouter le coût du transport. Il est noté que l'enlèvement s'effectuera en barriques mesure de Toulouse.

⁸ ADHG 3E 8317 fol. 80.

⁹ Mot occitan signifiant cave, cellier.

¹⁰ A. Poitrineau, *Les anciennes mesures locales du sud-ouest*, Clermont-Ferrand, 1996 ; la pipe est dite contenir environ 400 litres et la barrique entre 200 et 300 litres, indications plutôt vagues qui montrent l'extrême complexité de ces anciennes mesures qui variaient d'un village à l'autre ; par contre la contenance de la pièce y est définie précisément pour Toulouse (316,827 l.).

¹¹ Si on retient 380 l. pour la valeur de la pipe, comme le suggère M. Floutard dans l'article précédent, la quantité achetée est de 3420 l. ; si le chiffre de 400 l. est retenu, la quantité de vin achetée est de 3600 l.

Même si la destination finale du vin n'est pas précisée, l'hypothèse la plus probable est l'acheminement des barriques par le négociant vers ses chais à Carcassonne, où il procèdera probablement à des assemblages avec des vins audois et peut-être d'autres provenances.

En tout cas, on peut affirmer indiscutablement que ce négociant trouvait dans certains vins produits dans le secteur de Mondonville-Cornebarrieu un meilleur rapport qualité/prix que pour ceux produits autour de Carcassonne, sinon il n'aurait jamais entrepris ce voyage.

Le territoire des communes de Cornebarrieu et Mondonville comporte des zones où le sol est pauvre, très caillouteux, avec de légères croupes où les versants sud se prêtaient particulièrement bien à la culture de la vigne. Je pense en particulier à un lieu-dit de Cornebarrieu, « La Paquière », situé dans l'axe des pistes de l'aéroport de Blagnac ; ce terroir était avant la crise phylloxérique couvert de vignes et on peut encore aujourd'hui y voir quelques rares et splendides chênes-lièges centenaires (*Quercus suber*), preuve indiscutable de l'existence d'un micro-climat se rapprochant du type méditerranéen.

NOUVEAUX MEMBRES DE NOTRE ASSOCIATION

Au 16 février 2005

Mme Yvonne Dinnat de Labarthe-Rivière
Mme Saleil d'Aureville
Mme Nicole Normand de Toulouse
Mlle Pascale Jaquelin de Gratentour
Mlle Jordane Maurel de Toulouse
Mlle Marie-Laure Pellan d'Encausse-les Thermes
M. Michel Etienne de Toulouse
M. Jean Barnier Laurentin de Blajan

Par l'intermédiaire du « Souvenir napoléonien » :

Mme Christine Serbera de Cugnax
M. Jean-Louis Boudin d'Auterive
M. Georges Itier de Léguevin

Mairies adhérentes :

St-Marcel-Paulel
Auzas
Fontenilles
Blajan
Caraman
Labège
Villaudric
Colomiers
Montesquieu-Volvestre
Pibrac
Plaisance-du-Touch
Lacroix-Falgarde

PALÉOGRAPHIE



Voici quelques extraits du cours de paléographie de Madame Sophie Malavieille du 18 janvier 2005 (ADHG 1G 622 p. 39-40, non daté (début XVII^e siècle)) :

rabotté cloué avec clous de marche garni de corondes
de corondes de la testière Bois de chaisne

rabotté, cloué avec clous de marche garni de corondes, solle testière [en] bois de chaisne...
clous de marche : variété de clous utilisés dans la construction.

corondes : poutrelles verticales ou entrecroisées utilisées dans les colombages.

solle : sablière, pièce de bois posée à plat sur le sommet d'un mur, sur laquelle reposent les pièces obliques de la charpente.

testière : élément d'une charpente, pièce de bois placée entre deux arcs-boutants pour soutenir les conduits d'évacuation des eaux de pluie.

Ledit Entrepreneur sera tenu de garnir
de verre blanc avec les barres en tel
cas requises (et nécessaires) les quatre
veues de lad(ite) église Et par leurs
dehors y faire les chassiss fer garnis
de fillet d'archault pour empêcher d'estre
rompues à coups de pierre ou a(utr)ement

Ledit entreprene(ur) sera tenu de garnir de verre blanc, avec les barres en tel cas requises (et nécessaires, les quatre veues de lad(ite) église, et par leurs dehors y faire les chassiss fer, garnis de fillet d'archault pour empêcher d'être rompues à coups de pierre ou a(utr)ement.

veues : fenêtres, ouvertures vitrées.

fillet d'archault : fil de fer.

Lad(ite) Eglise & Chappelle sera le tout
pazimenté de tuille plane avec terre
rousse

Lad(ite) église (et) chappelles sera le tout pazimenté de tuille plane avec terre rousse.
pazimenté : pavé, carrelé.
tuille plane : brique de construction ou de pavement.
terre rousse : argile utilisée comme ciment entre les briques.

avec leur solle & corniche aussy sapin

avec leur solle (et) corniche aussy sapin.

seront garnies de leurs reilhes, gons, clous
(et) chevilles à ce requises (et)...

reilhe : penture, bande métallique transversale qui soutient sur ses gonds une porte, un volet.

bois sapin, (et) pozée a l'endroit qu'il
sera advizé estre le plus décent

bois sapin, (et) pozée à l'endroit qu'il sera advizé estre le plus décent.

l'espeuseur

l'espeuseur

enchassera trois croix avec giroette
pour desnotter le vent suivant

enchassera trois croix avec giroette pour desnotter le vent, suivant...
desnotter le vent : (dénoter), indiquer la direction du vent.

CHRONIQUE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Le conseil général accroît l'aide qu'il apporte aux communes pour la conservation des archives

A l'occasion du vote du budget du département pour 2005, le conseil général vient de modifier son règlement pour la restauration et la conservation des archives communales :

- l'aide à la restauration des archives communales englobe dorénavant tous les travaux (restauration, reliure, microfilmage, numérisation, réalisation de fac-similé...) qui contribuent à la pérennité des archives historiques en protégeant les originaux ou en les reproduisant ;

- la subvention du conseil général passe de 30 à 50 % pour les communes de moins de 2000 habitants ;

- le mobilier spécifique pour la conservation des archives (armoires anti-feu, meubles à plan, vitrines, rayonnages...) pourra être également subventionné (taux compris entre 10 % et 50 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 10 000 euros) ;

- les travaux de construction et de réparation des locaux d'archives continueront à pouvoir être subventionnés dans le cadre plus global de l'aide du conseil général pour les mairies et les autres bâtiments communaux.

Dans tous les cas, l'avis préalable et le contrôle a posteriori de la direction des Archives départementales sont requis pour vérifier l'observation des normes techniques et la bonne réalisation des travaux.

AVIS DE RECHERCHE

Les mesures agraires de l'ancien régime sur le territoire de la Haute-Garonne

L'histoire des mesures agraires est un domaine assez mal connu, où il faut sans arrêt confronter la théorie et la réalité du terrain. Au delà des tables de conversion dont on trouvera ci-dessous les références, et de quelques études également citées, parues notamment dans la *Lettre des Amis*, tout reste à faire pour comprendre comment les *agrimenseurs* (géomètres) procédaient réellement et quelle était la perception que pouvaient avoir les paysans des unités de mesure de la surface de leurs champs. Toutes les informations, glanées à la lecture des compoix, des minutes notariales, des pièces de procédures judiciaires ou de tout autre documents d'archives seraient fort utiles et les Archives départementales vous seraient très reconnaissantes de bien vouloir les leur signaler.

Tables de conversion

Tables de comparaison entre les mesures anciennes et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique, avec leur explication et leur usage, pour le département de la Haute-Garonne..., Toulouse, Douladoure, an X, xxviii-396 p.

DOMERGUE (Achille), *Métopologie du département de la Haute-Garonne...*, Toulouse, chez H. Lebon, 1839, 151 p.

Les anciennes mesures locales du Sud-Ouest d'après les tables de conversion, par A. POITRINEAU et coll., Clermont-Ferrand, Université Clermont II, Institut d'études du Massif central, 1996, 240 p.

Études régionales

BERNARD (Gilles), " Mesures agraires d'ancien régime et aires d'influence urbaine. Essai cartographique dans la région Midi-Pyrénées ", dans *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1982, p. 209-220

GAULEJAC (A. de), " Mesures agraires du canton de Rieumes ", dans *Revue du Comminges*, t. 87, 1974, p. 181-182

Dans la Lettre des Amis

MANIERE (G.), " Au sujet des anciennes mesures de Palaminy ", dans *LA* n°36, 22 décembre 1986, p. 5-6

" Valeur de l'escat à Montlaur ", dans *LA*, n°50, 1^{er} mars 1988, p. 3

LATOUR (Louis), " Au pais de Lauragois, l'euro c'est facile [d'après Arch. dép. de la Haute-Garonne, C 1543] ", dans *LA* n°160, 4 janvier 1999, p. 7-9

A titre de comparaison, l'on pourra consulter pour le Tarn

Compoix et cadastres du Tarn (XIV^e-XIX^e). Étude et catalogue, accompagnés d'un tableau des anciennes meures agraires, Albi, Archives et patrimoine, 1992, 255 p.

SANTI (Louis de) et VIDAL (Auguste), *Deux livres de raison (1517-1550), avec des notes et une introduction sur les conditions agricoles et commerciales de l'Albigeois au XVI^e siècle*, Paris-Toulouse, 1896, 387-302 p. (*Annales historiques de l'Albigeois*)



Il arrivait parfois que des notaires se laissent aller à certaines fantaisies « artistiques » comme on peut le voir sur les deux exemples suivants :

1) Lettrine du premier folio du registre 3E 8890 des minutes de M^e Jean Jonquet, notaire de Pibrac en 1644 :



2) Lettrine du répertoire 3E 11356 de M^e Astorg Villeret, notaire de Toulouse pour 1600 :



Réutilisation pour la 2^{ème} de couverture des minutes de M^e Jean Arnaud, notaire de Nailloux, pour les années 1687-90 (3E 23310) d'un antiphonaire du XIV^e ou XV^e siècle :



Photos Daniel Rigaud